

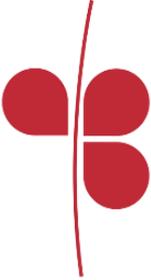
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-06-47



Le **neuf juin deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 24 mai 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

Etaient représenté(e)s : Madame Estelle MOUY (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Stéphane SALAH), Madame Christelle POULAIN (Procuration donnée à Monsieur Paul-Noël LEFEBVRE), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Donatien DUCATILLION)

Secrétaire de séance : Madame Cindy DE RYCKE

Cession d'un terrain privé communal – Rue de l'Abbé Louis Fouquet

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AA 49 de 1439 m², sis « rue de l'Abbé Fouquet ».

Il explique que ce terrain est enclavé derrière les habitations de la rue de l'abbé fouquet.

Il précise qu'une voyette entre les 3 et 5 rue de l'Abbé Fouquet fait actuellement environ 20m²

Il informe qu'une proposition a été faite au prix de 21 444.00€ suivant l'avis du service des domaines en date du 15/12/2021 pour le terrain dans l'état et sans la voyette.

Par courrier en date du 16 Février 2023 et par mail du 24 mai 2023, **[RGPD : Données privées occultées]**, ont accepté la proposition de la Commune, à savoir 21 444.00 €, prendre le terrain dans l'état, prendre en charge les frais de bornage et sans la voyette.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'accepter la cession de la parcelle cadastrée section AA 49 p de 1419 m² environ (sous réserve du plan d'arpentage), sans la voyette et dans l'état, au prix de 21 444€ avec les frais de bornage
- de viser l'avis de France Domaine émis le 15/12/2021,
- de charger l'office notarial, de mener à bien cette opération **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée section AA 49 p de 1419 m² environ (sous réserve du plan d'arpentage), sans la voyette et dans l'état, au prix de 21 444€ avec les frais de bornage

WISE l'avis de France Domaine émis le 15/12/2021,

CHARGE l'office notarial, de mener à bien cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 16 juin 2023

Publié sur le site de la ville le 16 juin 2023